

FORMATION HANDI CONDUITE

Notre AUTO ECOLE de conduite s'est spécialisée dans la formation pour les personnes à mobilité réduite, tous nos équipements ont été installés par la société LINAS CONCEPT (société française) acteur incontournable de l'aide à la conduite en France.

Notre mode de vie actuel rend l'autonomie de déplacement indispensable ; les personnes souffrant d'un handicap physique et qui dépendent d'une tierce personne pour se déplacer, ressentent cette situation encore plus difficile.

Avoir un handicap physique n'empêche pas systématiquement de conduire un véhicule.

J'AI UN HANDICAP.....JE CONDUIS !

L'auto-école STENDHAL s'engage :

Une formation de haut niveau pour votre sécurité et votre réussite

- Un calendrier de formation adapté à votre rythme
- Des Formateurs compétents et bien formés
- Des équipements adaptés intégrant les nouvelles technologies

Une formation adaptée

L'auto-école STENDHAL vous propose un dispositif modulaire qui consiste à prendre en charge chaque personne suivant un cursus individualisé, déterminé par des pré-requis (techniques et médicaux), tenant compte de ses difficultés physiques de ses motivations et de ses compétences.

L'objectif : vous permettre de retrouver ou d'améliorer vos capacités de déplacement et vous rendre autonome.

Mise à part ces spécificités l'handi-conduite se déroule comme une formation classique.

LE Permis B Aménagé :

3 cas sont possibles :

- Vous possédez déjà un permis de conduire

Votre état physique a changé depuis sa délivrance, il s'agira donc pour vous d'un apprentissage à la manipulation de nouvelles commandes. l'inspecteur se chargera uniquement à vérifier votre aisance à utiliser votre aménagement. Cette démarche s'appelle UNE REGULARISATION

- Vous ne possédez pas de permis de conduire

Vous ferez dans ce cas une formation complète du permis de conduire (théorie et pratique). Vous passerez votre examen dans les conditions habituelles.

- Vous possédez déjà un permis de conduire B aménagé

Votre état physique a changé depuis sa délivrance, et les aménagements ne sont

plus nécessaires ou adaptés, vous devez obligatoirement repasser une visite médicale auprès d'un médecin agréé et effectuer une régularisation de votre permis de conduire auprès d'un inspecteur du permis de conduire.

Sur votre permis de conduire seront indiqués sous forme d'un code chiffré les aménagements obligatoires sur votre véhicule pour pouvoir conduire.

Dans certains cas, la commission médicale peut vous délivrer une aptitude temporaire d'une durée variable selon le cas, il faudra donc repasser une visite médicale avant la fin de cette période. Pour prolonger la validité de votre permis de conduire. Vous ne recevrez pas de convocation.

Vous pouvez accéder à la conduite accompagnée si vous avez 16 ans, sous réserve de votre compagnie d'assurance, et de l'accord du médecin agréé ;

RENCONTRONS-NOUS !

Notre équipe est à votre écoute pour vous donner toutes les démarches à suivre et vous fixer un rendez-vous d'évaluation.

Au cours de cette évaluation les aménagements nécessaires seront définis.

On vous fournira la liste des médecins agréés de la commission

L'accord des médecins de la commission médicale est indispensable pour démarrer la formation.

Notre véhicule peut répondre à 80% des handicaps :

- hémiparésie gauche ou droite
- déficience ou amputation du membre supérieur gauche ou droit
- paraparésie
- déficience ou amputation de la jambe gauche ou droite

Nos équipements :

- frein principal au volant
- accélérateur au volant avec cercle
- accélérateur pied gauche
- commandes centralisées au volant (boule multifonctions qui actionne éclairage, etc.....)

-

AUTO ECOLE STENDHAL 19 rue Thiers 47190 AIGUILLON

- 05 53 84 38 17 / 06 73 76 61 16

www.autoecolestendhal.com /autoecolestendhal@gmail.com

- N° SIRET 532 130 473 00012-n° agrément préfectoral E 11 047 0366 0 RCS AGEN 532 130 473